

# SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT TOURISTIQUE DES LACS ET DU PAYS DE LANGRES

DEPARTEMENT DE HAUTE-MARNE

## COMPTE-RENDU DU COMITE SYNDICAL DU 16 FEVRIER 2007

L'an DEUX MILLE SEPT, le 16 février à 8h30, le **Comité Syndical**, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Salle de réunion de la Cyberbase à LANGRES, sous la présidence de Monsieur Jean-Marie VOILLEMEN.

**Date de convocation :**  
07 février 2007

**NOMBRE DE MEMBRES :**  
Effectif statutaire : 23  
En exercice : 23

	Avec 2 voix	Avec 1 voix
Présents	2	9
Représentés	2	4

**VOIX :**

	8	13
Exprimées		
Pour	21	
Contre		

**Etaient présents :**

**MM. les Conseillers Généraux :** G. DURANTET (pouvoir de P. DZIEGIEL), J.M. VOILLEMEN (pouvoir de M. SAULET);

**MM. et Mmes les représentants des Communes et Communautés de Communes :**  
C. ALEXER (pouvoir de M. RAMAGET), Ch. BANFI (pouvoir de B. GENDROT), M. GALLISSOT, D. JANNAUD (pouvoir de G. JANNAUD), G. JEANNEL, J.P. MARECHAL, J.P. MONGIN, A. ROL (pouvoir de J.P. BREDELET), N. VALENTI ;

**Membre à titre consultatif :** J.P. CARDINAL (O.T.S.I. LANGRES);

**Etaient représentés et excusés :**

**MM. les Conseillers Généraux :** B. GENDROT (pouvoir à Ch. BANFI), M. SAULET (pouvoir à J.M. VOILLEMEN);

**MM et Mme les représentants des Communes et Communautés de Communes :** J.P. BREDELET (pouvoir à A. ROL) P. DZIEGIEL (pouvoir à G. DURANTET), G. JANNAUD (pouvoir à D. JANNAUD), M. RAMAGET (pouvoir à C. ALEXER);

**Membres à titre consultatif :** C. CAZET (Subdivision D.D.E. LONGEAU) (représentée par A. CH. MARTIN);

**Etaient excusés :** M. ALZINGRE (O.N.F.), J.M. FEVRE (C.D.T.T. Haute-Marne), Ch. GUENE, Ph. HARANG (Sous-Préfet de LANGRES), J.M. RABIER;

**Assistaient à la réunion :** G. FERON et L. LAJUS (S.M.A.T.L.P.L), J.P. FISCHER (Trésorier de LANGRES), A. CH. MARTIN (VNF).

Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMEN, ouvre la séance à 8H30

Le quorum étant atteint, Monsieur le Président procède à l'examen des questions portées à l'ordre du jour;

### **Délibération 2007-002      Objet : Approbation du compte-rendu**

Après avoir pris connaissance du compte-rendu et après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- approuve le compte-rendu de la réunion du Comité Syndical du 20 décembre 2006.

*Le Président, Jean-Marie VOILLEMEN accueille Monsieur Gérard JEANNEL, nouvellement élu délégué au sein du Comité Syndical par les délégués des 18 communes en adhésion directe du Syndicat Mixte.*

### **Délibération n°2007-003      Objet : Désignation des commissions et groupes de travail**

Vu les délibérations n°2005-006, 2005-007 et 2006-001 sur la composition des groupes de travail et des commissions,  
Vu la délibération n°67/2006 du conseil municipal de la commune de Hûme-Jorquenay  
Vu la délibération n°2007-001 de l'Assemblée Générale des 18 communes en adhésion directe du Syndicat Mixte

Considérant que Monsieur SCHALTEGGER ayant démissionné du Comité Syndical, le Syndicat Mixte a procédé à son remplacement en la personne de Monsieur Gérard JEANNEL;

Monsieur Gérard JEANNEL intègre les groupes de travail suivants :

- **Lac de Charmes :** Francis ARNOUD, Christian BANFI, Michel GALLISSOT, Gérard JEANNEL, Jean-Pierre MARECHAL, Jean-Pierre MONGIN, Jean-Marie VOILLEMEN.
- **Tourisme fluvial :** Colette ALEXER, Christian BANFI, Jean-Pierre CARDINAL, Michel CLERC, Yves DOUCEY, Guy DURANTET, Michel GALLISSOT, Guy JANNAUD, Gérard JEANNEL, Jean-Marie VOILLEMEN. Le groupe de travail pourra s'adjoindre un représentant du C.D.T.T. Haute-Marne.
- Le groupe de travail **Lac de la Mouche** se décompose dorénavant comme suit :  
Francis ARNOUD, Christian BANFI, Michel GALLISSOT, Jean-Pierre MARECHAL, Jean-Pierre MONGIN, Maryse RAMAGET, Jean-Marie VOILLEMEN.

## DECISIONS BUDGETAIRES

Délibération n°2007-004

Objet : Approbation du Co mpte Administratif 2006

Concernant l'approbation du compte administratif dressé par M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur,

Le Président s'étant retiré, le Comité Syndical s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian BANFI.

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2006 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte administratif dressé par l'ordonnateur accompagné du compte de gestion du receveur.

Considérant que M. Jean-Marie VOILLEMEN, ordonnateur, a normalement administré, pendant le cours de l'exercice 2006, les finances du Syndicat Mixte d'Aménagement Touristique des Lacs et du Pays de Langres en poursuivant le recouvrement de toutes les créances et n'ordonnant que les dépenses justifiées ;

Procédant au règlement définitif du budget 2006, propose de fixer comme suit les résultats des différentes sections budgétaires et des budgets annexes :

Sections	Mandats émis	Titre émis dont 1068	Résultat exercice précédent reporté	Résultat à la clôture de l'exercice
<b>FONCTIONNEMENT : Total</b>	<b>1 081 997,98</b>	<b>1 159 624,84</b>	<b>56 811,21</b>	<b>134 438,07</b>
Budget principal	1 014 022,71	1 044 573,37	28 540,83	59 091,49
Budget annexe 1 (Bâtiment commercial Liez)	2 801,27	19 379,02	0,00	16 577,75
Budget annexe 2 (Services délégués)	65 174,00	95 672,45	28 270,38	58 768,83
<b>INVESTISSEMENT : Total</b>	<b>2 058 764,19</b>	<b>2 246 377,23</b>	<b>8 543,05</b>	<b>196 156,09</b>
Budget principal	384 411,61	129 394,84	832 930,96	577 914,19
Budget annexe 1 (Bâtiment commercial Liez)	13 075,00	13 808,06	-13 807,62	-13 074,56
Budget annexe 2 (Services délégués)	1 661 277,58	2 103 174,33	-810 580,29	-368 683,54
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>3 140 762,17</b>	<b>3 406 002,07</b>	<b>65 354,26</b>	<b>330 594,16</b>

Délibération 2007-005

Objet : Approbation du compte de gestion

Après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire (budgets principaux et budgets annexes) de l'exercice 2006 et les délibérations modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par l'ordonnateur.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2006 ;

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2005, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, déclare que le compte de gestion dressé par le receveur pour l'exercice 2006, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Délibération 2007-006

Objet : Affectation des résultats 2006

- Vu le vote du compte administratif 2006,

Le Comité Syndical a constaté les résultats suivants :

Sections	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE 1 BAT. COMMERCIAL LIEZ	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES
<b>FONCTIONNEMENT</b>			
Résultat de clôture	59 091,49	16 577,75	58 768,83
<b>INVESTISSEMENT</b>			
Résultat de clôture	577 914,19	-13 074,56	-368 683,54
<b>TOTAL</b>	<b>637 005,68</b>	<b>3 503,19</b>	<b>-309 914,71</b>

En conséquence et après analyse du résultat lié à la gestion des services et examen des participations statutaires affectées à cette gestion, le comité syndical décide l'affectation des résultats comme suit :

AFFECTATION	BUDGET PRINCIPAL	BUDGET ANNEXE 1 BAT. COMMERCIAL LIEZ	BUDGET ANNEXE 2 SERVICES DELEGUES
002 Excédent de fonctionnement reporté	48 039,49	0,00	14 668,83
1068 Excédents de fonctionnement capitalisé	11 052,00	16 577,75	44 100,00

**Délibération n°2007-007****Objet : Participations communales 2007**

- Vu l'état des investissements, des dépenses engagées et des recettes,

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- o décide :

- d'arrêter la participation communale à la somme de 5,00 € euros/habitant, dont :

au titre du fonctionnement (gestion des services) : .....4,19 €

au titre des investissements et équipements : .....0,81 €

**Délibération n°2007-008****Objet : Bilan des acquisitions et cessions immobilières 2006**

- Vu le bilan des acquisitions et cessions immobilières du Syndicat Mixte pour l'année 2006

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- décide :

- d'approuver le bilan annexé au Compte Administratif 2006.

**Délibération 2007-009****Objet : Budget Primitif 2007**

- Vu la délibération n°2006-065 relative au débat d'orientations budgétaires 2007
- Vu le Compte Administratifs 2006

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité de ses membres élus présents et représentés,

- adopte les budgets primitifs 2007 selon les balances générales suivantes :

**Budgets primitifs**

	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 234 720,49 €	1 234 720,49 €
Investissement	1 446 251,19 €	1 446 251,19 €

**Budgets annexes**« budget annexe bâtiment Liez »

Fonctionnement	12 500,00 €	12 500,00 €
Investissement	27 039,56 €	27 039,56 €

« budget annexe services délégués »

Fonctionnement	117 668,83 €	117 668,83 €
Investissement	494 340,00 €	494 340,00 €

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	3	9	Arrivée de Monsieur André DEGUIS
Représentés	2	4	
Votants	10	13	

**Délibération 2007-010      Objet : Subvention Office du Tourisme 2007**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés

- décide d'attribuer la subvention à l'Office de Tourisme pour l'année 2007 selon la répartition suivante :

Fonctionnement général	99 240 €
Mission randonnée + numérisation Internet	20 760 €
Total	120 000 €

**MARCHES PUBLICS****Délibération 2007-011      Objet : Publicité des Marchés conclus en 2006**

Vu :

- L'article 133 du Code des Marchés Publics 2006 (article 138 du précédent Code)
- L'arrêté du Ministre chargé de l'économie en date du 27 mai 2004 pris en application de l'article 133 précédemment évoqué,

Le Comité Syndical prend acte de la liste des marchés conclus au cours de l'année 2006 :

Objet / Lieu d'exécution	Mode de passation	Type de marché	Titulaires	Montants HT
AMENAGEMENT HALTE NAUTIQUE ROLAMPONT	Procédure adaptée	Marché de travaux	MARTEL S.A.R.L.	58 086, 50 €
TRAVAUX DE CONFORTATION TOUR LAC MOUCHE	Procédure adaptée	Marché de travaux	HENRIOT JOEL (S.A.R.L.)	42 142, 50 €
AMGT HALTE NAUTIQUE DE CUSEY	Procédure adaptée	Marché de travaux	ENT. GRAGLIA	199 054, 17 €

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	4	8	Départ de Monsieur Didier JANNAUD (avec pouvoir de Guy JANNAUD)
Représentés	2	3	
Votants	12	11	Arrivée de Monsieur Charles GUENE

**PLAN QUINQUENNAL 2008-2013**

Le Président, Jean-Marie VOILLEMEN expose les différentes orientations du Syndicat Mixte pour les cinq années à venir.

- **Voie verte :**

Il est envisagé la possibilité de l'aménagement d'une voie verte qui reprendrait le tracé de la voie ferrée entre Langres et Andilly-en-Bassigny.

- **Lac de la Liez :**

Le projet d'extension du camping du Lac de la Liez progresse.

Au contraire, le projet de mail belvédère doit être enlevé des orientations.

Monsieur Jean-Pierre MONGIN intervient pour soumettre l'éventualité d'un agrandissement de la plage de la Liez.

- **Lac de Charmes :**

Le groupe de travail s'est réuni en début d'année pour établir un programme afin de créer un chemin de tour de lac, accessible aux handicapés.

- **Lac de la Vingeanne**

Concernant le lac de la Vingeanne, les objectifs seront de créer de nouvelles aires de stationnement et d'agrandir la résidence de vacances.

- **Pôle d'excellence rurale :**

Au niveau des projets liés au label "Pôle d'excellence rurale", le Syndicat Mixte pourrait être porteur, en ce qui concerne les investissements, du projet de la halle du sport et de la forme.

▪ **Tourisme fluvial :**

En ce qui concerne le tourisme fluvial, le Syndicat effectuera une requalification du port de Langres. Monsieur MARTIN, représentant Voie Navigable de France au Comité Syndical expose la politique de VNF en matière de gestion des canaux et des lacs.

▪ **Locaux du Syndicat :**

Monsieur Guy DURANTET expose le problème de locaux que va rencontrer le Syndicat Mixte d'Aménagement Economique du Pays de Langres. Il aimerait savoir s'il serait possible d'intégrer une partie des nouveaux locaux du SMATLPL. Ce projet va être étudié.

Le plan quinquennal 2008-2013 sera délibéré lors du prochain Comité Syndical.

	Avec 2 voix	Avec 1 voix	
Présents	3	8	Départ de Monsieur Charles GUENE
Représentés	2	3	Départ de Monsieur Jean-Pierre CARDINAL
Votants	10	10	Départ de Monsieur Jean-Pierre MONGIN

**PROGRAMMES EN COURS**

**Délibération 2007-012      Objet : Tour du Lac de la Vingeanne : signalétique**

Vu :

- Le nouveau code des marchés publics
- Le Cahier des Clauses Administratives Générales pour les marchés de travaux
- la délibération n°2005-023 attribuant les marchés de travaux pour le tour du Lac de la Vingeanne,

Considérant :

- la résiliation du marché signé avec l'entreprise Ardequip concernant la signalétique du chemin de randonnée du Lac de la Vingeanne,
- la nécessité de relancer un appel public à concurrence pour le marché concernant la signalétique,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

- approuve le DCE modifié pour un montant de travaux estimé à 47 040 € HT,
- autorise le Président à lancer une consultation en procédure adaptée selon l'article 28 du code des marchés publics,
- autorise le président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de cette opération,
- décide d'imputer toutes dépenses afférentes à cette opération au programme n°099 "Chemin Tour Lac Vingeanne".

**Délibération 2007-013      Objet : DSP Pôle Vingeanne : Tarifs plafonds 2007-2009**

Vu :

- les articles 20 et 21 de la convention de délégation de service public du Pôle d'hébergement et de restauration de la Vingeanne autorisant le réaménagement des tarifs plafonds

Le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés :

- décide d'approuver les tarifs plafonds du Pôle d'hébergement de la Vingeanne pour la période 2007-2009 inclus, comme suit :

	TARIFS PLAFONDS 2007- 2009
BASSE SAISON	450 €
HAUTE SAISON	790 €

- décide de valider les tarifs publics pour la saison 2007 comme suit :

	PRIX PUBLICS 2007
BASSE SAISON	Maximum : 319 €
HAUTE SAISON	Maximum : 679 €

**Délibération 2007-014****Objet : Requalification du site de l'étang de la Juchère : Maîtrise d'œuvre**

Vu :

- le code des Marchés publics 2006,
- la délibération n°2006-041 approuvant l'enveloppe prévisionnelle affectée à la réalisation du projet,
- la délibération n°2006-062 autorisant le lancement de la consultation,

Ayant entendu le rapport d'analyse des offres,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ décide,

- de retenir le cabinet d'architecture S.A.U.A., Société d'Aménagement Urbain et Architectural – ZAE à Saint-Geosmes – 52200 LANGRES pour assurer la maîtrise d'œuvre de la requalification du site de l'étang de la Juchère à Villars-Santenoges,
- d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces utiles nécessaires à l'exécution de cette mission avec un montant d'honoraires de 19 800 € HT, un taux de tolérance sur le coût prévisionnel des travaux de 10% et un taux de tolérance sur le coût de réalisation des travaux de 5%,
- que les dépenses afférentes à cette opération seront imputées sur l'opération n°108 " Requalification Site de la Juchère".

**Délibération 2007-015****Objet : Sources de la Marne : Approbation DCE et lancement consultation travaux**

Vu :

- le code des marchés publics 2006
- la délibération n°2005-070 approuvant le DCE et le lancement de la consultation
- la délibération n°2005-070 bis approuvant le plan de financement du projet

Considérant :

- que le projet et la consultation ont du être retardés pour diverses raisons administratives et qu'une actualisation s'impose,

Le Président présente au Comité Syndical le nouveau projet de consultation des entreprises (DCE) établi par l'ONF,

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés, décide :

- d'approuver le projet de DCE pour un nouveau montant de travaux estimé à 123 145, 50 € HT,
- d'autoriser le Président à lancer une consultation sous la forme d'une procédure adaptée,
- d'autoriser le Président à signer le marché et toutes pièces utiles à la réalisation de l'opération,
- que toutes dépenses afférentes à cette opération seront imputées au programme n°102 "Sources de la Marne".

**COMMISSION D'APPEL D'OFFRES****Délibération 2007-016****Objet : Commission d'appel d'Offres**

Vu :

- l'article 49-I de la Loi n°93-122 du 29 janvier 1993, relatif aux avenants supérieurs à 5% dans les marchés publics,
- l'article 22 du Code des Marchés Publics 2006 relatif aux commissions d'appel d'offres à caractère permanent,

Considérant :

- la nécessité pour le Syndicat Mixte de se doter d'une commission d'appel d'offres,
- que cette commission pourra être réunie en cas de besoin pour toutes consultations et appels d'offres passés par le Syndicat Mixte,
- qu'une commission spécifique pourra être créée par le Comité Syndical si besoin est pour une opération précise,

Après délibération, le Comité Syndical, à l'unanimité des membres élus présents et représentés,

➤ arrête la composition de la commission d'appel d'offres à caractère permanent comme suit :

- Monsieur le Président, Jean-Marie VOILLEMIN
- Titulaires : Ch. BANFI, G. DURANTET, J.P.MARECHAL, J.M. RABIET, N. VALENTI
- Suppléants : S. BARD, J.P. BREDELET, G. JEANNEL, J.-P. MONGIN, A. ROL

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11h10

Langres, le  
Le Président  
Jean-Marie VOILLEMIN